



# MÉMOIRE

## L'Élaboration d'un registre fédéral sur les plastiques pour les producteurs de produits en plastique

Déposé au Gouvernement du Canada

Le 7 octobre 2022



Regroupement national  
des conseils régionaux  
de l'environnement

La **force d'un réseau** au service  
de l'**environnement** et du **développement durable**



## Recherche

Jean-Louis Chamard, président du Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale

Frédéric Charron, chargé de projet au Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue

Arianne Lefebvre, chargée de projet au Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec

Élodie Morandini, directrice générale du conseil régional de l'environnement de Laval

## Rédaction

Bérénice La Selve, recherchiste au Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ).



Regroupement national  
des conseils régionaux  
de l'environnement

Maison du développement durable # 380.A

50, rue Sainte-Catherine Ouest

Montréal, QC, H2X 3V4

514 861-7022

[www.rncreq.org](http://www.rncreq.org)

## Table des matières

---

Présentation du RNCREQ .....	2
Introduction .....	3
Question de consultation 1 .....	3
Question de consultation 2 .....	3
Question de consultation 3 .....	3
Question de consultation 4 .....	3
Question de consultation 7 .....	4
Question de consultation 9 .....	4
Question de consultation 10 .....	4
Question de consultation 11 .....	5
Question de consultation 13 .....	5
Question de consultation 16 .....	5
Conclusion .....	6
Bibliographie .....	6

## Présentation du RNCREQ et des CRE

Les conseils régionaux de l'environnement (CRE) existent au Québec depuis plus de trente-cinq ans. Dès les années 70, au Saguenay-Lac-Saint-Jean et dans l'Est-du-Québec, des groupes environnementaux se sont réunis pour créer un organisme régional de concertation en environnement. À partir de la fin des années 80, c'est au tour des régions de Québec, de l'Estrie, de la Montérégie, de l'Outaouais, de Chaudière-Appalaches, de Lanaudière et de la Côte-Nord de fonder leur CRE.

Présents aujourd'hui sur tout le territoire (sauf dans le Nord-du-Québec), les seize CRE interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement dans chacune des régions du Québec. Par leurs actions, ils favorisent l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement et contribuent à harmoniser la préservation de l'environnement, l'équité sociale et le développement économique. Ils privilégient une approche constructive axée sur les solutions, par la concertation, l'éducation et la sensibilisation, en tenant compte des réalités locales et régionales. Ils défendent des valeurs fondamentales comme la solidarité, l'équité et le respect.

Par leurs actions, les CRE contribuent à harmoniser qualité de l'environnement, équité sociale et développement économique.

Organismes autonomes issus du milieu, les CRE sont reconnus comme des interlocuteurs privilégiés du gouvernement sur les questions environnementales. Ils ont également le mandat de contribuer à la définition d'une vision globale du développement durable au Québec et de favoriser la concertation entre les organisations de leur région. Les CRE comptent ensemble près de 1 500 membres – principalement des groupes environnementaux, des organismes parapublics et municipaux, ainsi que des citoyens et des entreprises.

### Le RNCREQ : un réseau unique d'acteurs influents dans le domaine de l'environnement

Fondé en 1991, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) a, quant à lui, pour mission de contribuer au développement et à la promotion d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions publiques en leur nom. Reconnu pour la rigueur de ses interventions, le RNCREQ œuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux : changements climatiques, protection de la biodiversité, matières résiduelles, santé des lacs, gestion de l'eau, énergie, forêts, etc.

Au fil des années, le Regroupement des CRE a développé une expertise qui non seulement alimente les consultations et les débats publics mais qui lui permet aussi de contribuer aux initiatives locales et d'accompagner les décideurs régionaux dans leurs démarches vers un développement durable.

Le RNCREQ a pour mission de contribuer à la définition d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions publiques en leur nom.

## Introduction

---

Le RNCREQ salue l'initiative du gouvernement fédéral de créer un registre sur les plastiques. En effet, une classification fédérale donnera une visibilité sur les flux de matière sur le territoire canadien entier et permettra d'identifier les compagnies les plus polluantes.

Le RNCREQ s'est régulièrement prononcé en faveur d'un élargissement de la responsabilité élargie des producteurs (REP) aux plastiques, notamment ceux à usage unique, ce qui est l'approche proposée par le gouvernement fédéral ici. Nous avons également souligné le besoin de traçabilité, de transparence et d'un cadre d'analyse permettant d'évaluer la circularité des plastiques en cartographiant les flux de matière dans le mémoire que nous avons déposé au BAPE sur les déchets ultimes et dans celui déposé au gouvernement du Québec sur la modification du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (2021).

Enfin, nous avons insisté dans notre mémoire sur la modernisation de la collecte sélective (2022) sur l'importance de rendre les indicateurs publics, ce que propose de faire le registre fédéral à l'étude.

Le RNCREQ a sélectionné les questions de cette consultation qui traitent de sujets sur lesquels il a des recommandations à offrir afin de placer le principe de circularité et la transparence au cœur de ce nouveau système.

### Question de consultation 1

---

*Quels objectifs supplémentaires et quels avantages potentiels un registre fédéral des plastiques permettrait-il, et ces objectifs et avantages dépendraient-ils de la satisfaction de n'importe quelles conditions (par exemple, ententes avec les provinces et les territoires) ?*

Selon le RNCREQ, il est essentiel de travailler avec des données cohérentes, complètes et compatibles entre toutes les provinces afin de faciliter la traçabilité et les comparaisons. Ces données doivent aussi être transparentes et publiques afin que les citoyen.nes soient en mesure de juger de la performance des programmes.

### Question de consultation 2

---

*Les catégories de produits incluses dans le présent document sont-elles décrites avec suffisamment de précision? Faudrait-il créer des sous-catégories à ces catégories ou encore combiner certaines des catégories proposées?*

Le RNCREQ est d'avis que les catégories devraient être liées au système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) afin de pouvoir corréler les informations sur la production et l'utilisation.

### Question de consultation 3

---

*D'autres catégories de produits pourraient-elles être incluses dans le champ d'application d'un registre fédéral des plastiques ?*

Le RNCREQ recommande de s'inspirer des catégories utilisées par les autres pays appliquant une responsabilité élargie des producteurs (REP), particulièrement les pays européens.

### Question de consultation 4

---

*Quelles autres sources d'information devraient être suivies par le registre pour améliorer la compréhension de l'économie canadienne des plastiques ?*

Le RNCREQ recommande d'étudier les systèmes d'analyse des flux des matières plastiques mis en place par les autres pays utilisant les REP.

### Question de consultation 7

---

*Le gouvernement devrait-il établir des seuils pour les petites entreprises? Dans l'affirmative, quels devraient être ces seuils et quelles activités les petites entreprises devraient-elles être exemptées de faire ?*

Le RNCREQ est en faveur de l'option 2, « exiger des petites entreprises qu'elles s'inscrivent au registre, mais les exempter de produire des rapports ».

En effet, les soumettre à l'exigence d'inscription permet d'avoir un portrait plus juste des entreprises qui produisent des biens en plastique, mais leur impact sur le flux total de matières étant minime, il n'est pas nécessaire de les soumettre aux déclarations.

### Question de consultation 9

---

*Y a-t-il des facteurs importants dont le gouvernement devrait tenir compte au moment d'explorer les options de recouvrement des coûts qui s'offrent à lui ?*

Le document de consultation propose le système suivant :

Imposition de frais aux producteurs en fonction du poids des plastiques mis sur le marché ; ces frais pourraient être augmentés ou réduits en fonction de certains facteurs, dont les suivants :

- La taille de l'entreprise;
- Les caractéristiques de conception du produit (par exemple recyclabilité);
- L'origine des produits et les chaînes d'approvisionnement;
- La mesure dans laquelle les catégories de produits contribuent aux déchets de plastique ou à la pollution (par exemple des quantités disproportionnées de déchets de plastique ou de pollution pourraient entraîner des redevances plus élevées, conformément au principe du pollueur-payeur).

Le RNCREQ est en accord avec ces facteurs et propose d'y ajouter :

- Les quantités récupérées et recyclées.

### Question de consultation 10

---

*Le gouvernement devrait-il permettre aux producteurs de s'acquitter de leurs obligations de recouvrement des coûts par l'entremise des éco-organismes ? Dans l'affirmative, comment le gouvernement s'assurerait-il que chaque producteur contribue au recouvrement des coûts conformément à ses obligations (par exemple en ce qui concerne les différentes structures de redevances liées à la conception du produit, à l'origine du produit et aux chaînes d'approvisionnement, ou aux contributions de la catégorie de produit aux déchets de plastique ou à la pollution) ?*

Le RNCREQ n'est pas en faveur d'un recours aux éco-organismes pour recouvrir les coûts, car lorsqu'un éco-organisme composé des fabricants et détaillants met en place un écofrais, il a la possibilité d'y glisser les pénalités qu'il lui incombe de payer dans le cas où il n'atteint pas ses cibles, ce qui nuit considérablement à l'efficacité du système.

La situation deviendrait alors paradoxale puisque les citoyen·nes paieraient un écofrais qui est supposé couvrir « le coût réel » du système de « collecte, manutention, transport et du recyclage » mais qui dans les faits offrirait aux fabricants une échappatoire à ce système.

De plus, le recours à un éco-organisme ne comptabilisant que les ventes en magasin pourrait ouvrir la porte à des dérives telles que l'usage de plateformes de vente en ligne.

Pour ces raisons, le RNCREQ estime que le gouvernement devrait collecter directement ces écofrais.

Le RNCREQ est également d'avis que la structure des écofrais doit prévoir deux coûts différents pour refléter les coûts générés aux deux paliers fédéral et provincial.

### Question de consultation 11

*Existe-t-il un problème lié aux profiteurs pour les marchés en ligne au Canada ? Dans l'affirmative, quelle est l'ampleur du problème et comment un registre fédéral des plastiques pourrait-il l'atténuer ?*

Le RNCREQ est en faveur de l'assujettissement des produits de la vente en ligne aux mêmes conditions de REP que les producteurs locaux, tel qu'exprimé dans son mémoire sur le Projet de règlement modifiant le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (2021, p.3).

De la même façon, le RNCREQ estime nécessaire l'assujettissement des marchés en ligne au registre fédéral des plastiques.

C'est pourquoi le RNCREQ est en faveur de l'approche 2, qui « exigerait que les marchés en ligne s'enregistrent eux-mêmes comme producteurs pour tous les produits que les vendeurs offrent sur leurs plateformes. Les marchés en ligne pourraient être tenus de s'inscrire au registre fédéral s'ils ont aussi un volet logistique, comme la tenue d'entrepôts au Canada. Ils seraient dans l'obligation de déclarer au registre le poids des marchandises vendues par l'intermédiaire de ce volet logistique, ventilées par vendeur et par type de produit. »

Cette adhésion permettra d'une part d'obtenir de la visibilité sur les flux de plastiques engendrés par cette économie, et d'autre part d'assurer une meilleure équité en obligeant les producteurs concernés à participer au programme de REP au même titre que les producteurs locaux.

### Question de consultation 13

*Y a-t-il des autres facteurs que le gouvernement devrait prendre en compte pour maximiser l'ouverture et la transparence des données tout en protégeant les renseignements commerciaux ?*

Le RNCREQ est d'avis que, pour garder la confiance des citoyen·nes envers le système de gestion des matières résiduelles que ses impôts alimentent, il faut que les données soient transparentes et accessibles au public.

C'est pourquoi le retrait des renseignements jugés confidentiels doit être approuvé par le gouvernement.

### Question de consultation 16

*Combien de temps après la déclaration des données de l'étape 1 les producteurs pourraient-ils fournir l'information décrite ci-dessus pour les étapes 2 à 4 ? (Voir Tableau 1)*

Secteur (plastiques)	Rapport sur les plastiques mis sur le marché	Rapport sur les plastiques collectés à des fins de détournement	Rapport sur les plastiques réutilisés	Rapport sur les plastiques réparés, remanufacturés, remis à neuf	Rapport sur les plastiques recyclés	Rapport sur les plastiques récupérés à des fins de production d'énergie
Emballage	Étape 1	Étape 2	Étape 2	Étape 2	Étape 2	Étape 2
Équipement électronique et électrique	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Étape 3	Étape 3	Étape 3
Produits blancs	Étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 3	Étape 3	Étape 3
Produits de l'agriculture	Étape 2	Étape 2	Étape 2	Étape 2	Étape 2	Étape 2
Textiles	Étape 2	Étape 4	Étape 4	Étape 4	Étape 4	Étape 4
Secteur automobile	Étape 2	Étape 4	Étape 4	Étape 4	Étape 4	Étape 4
Matériaux de construction	Étape 2	Étape 4	Étape 4	Étape 4	Étape 4	Étape 4

Le RNCREQ est d'avis qu'un délai de trois ans sera suffisant.

## Conclusion

---

Ce nouveau registre fédéral des plastiques est une avancée très positive car il fournira les données nécessaires à l'analyse des flux de matières qui permettra d'améliorer la circularité des plastiques sur le territoire canadien.

Afin de maximiser les retombées positives de ce registre, le RNCREQ émet des recommandations qui visent :

- Une standardisation et une collecte exhaustive des données afin d'avoir une bonne visibilité des flux de matière et d'effectuer des comparaisons entre territoires,
- Une transparence et une accessibilité publique des données,
- Un arrimage avec le système de classification des industries de l'Amérique du Nord ([SCIAN](#)) afin de pouvoir corrélérer les informations sur la production et l'utilisation,
- L'inclusion d'indicateurs de circularité dans les données collectées,
- Une collecte directe de l'écofrais par l'État, sans passer par les éco-organismes,
- L'assujettissement des ventes en ligne au registre et aux écofrais afférents.

## Bibliographie

---

Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE)-Québec. [Écofrais](#).

Gouvernement du Canada (2022). [Document de consultation : projet d'un registre fédéral sur les plastiques pour les producteurs de produits en plastique](#).

RNCREQ, 2021. [Mémoire - BAPE dans le cadre des audiences publiques sur la gestion des résidus ultimes](#).

RNCREQ, 2021. [Mémoire- Consultation sur le Projet de règlement modifiant le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises \(RRVPE\)](#).

RNCREQ, 2022. [Mémoire- Projet de règlement concernant la modernisation du système de collecte sélective](#).

Statistiques Canada. [Système de classification des industries de l'Amérique du Nord \(SCIAN\) Canada 2017 version 3.0](#).